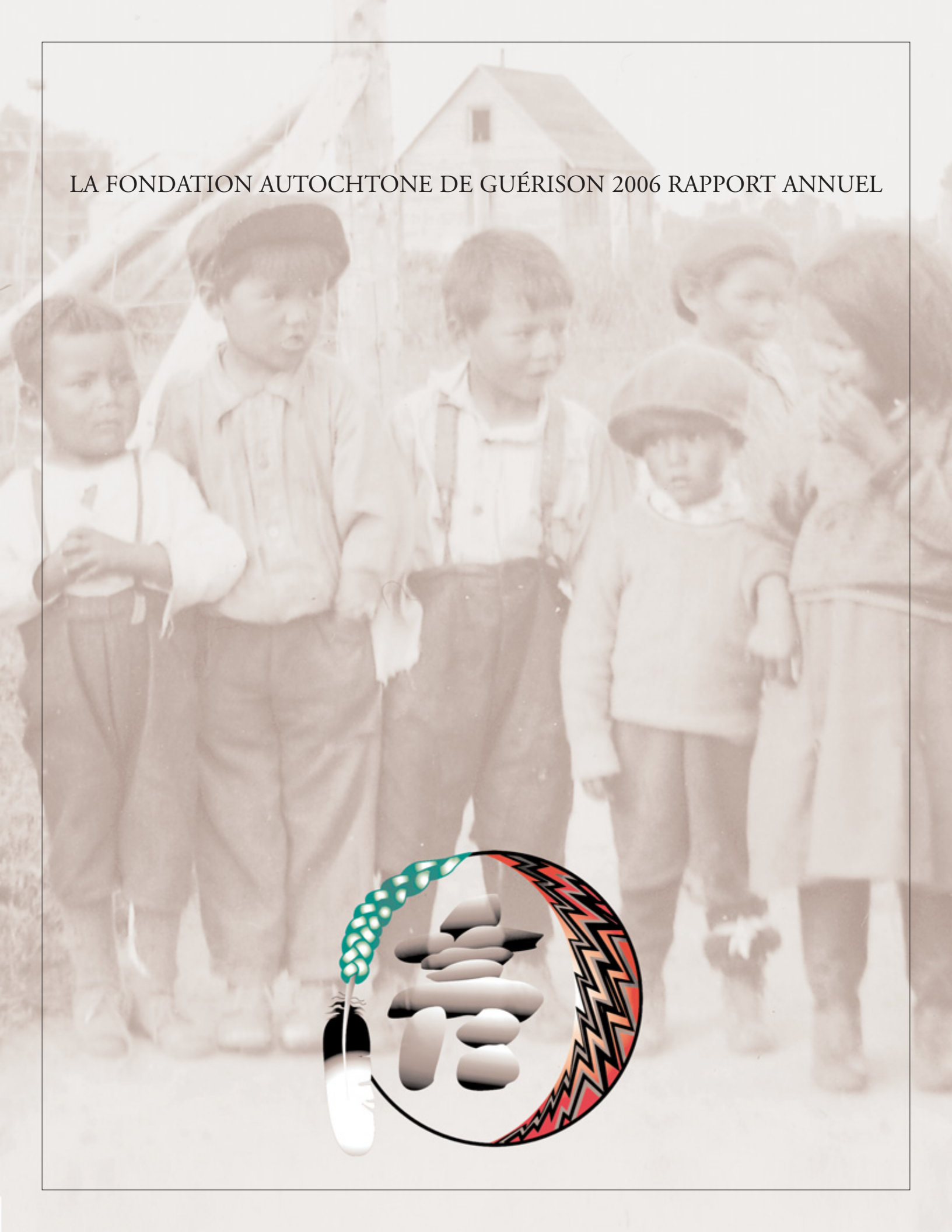


LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON 2006 RAPPORT ANNUEL





Peinture sur roche, Yellowknife, T N-O

Aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes

Contenu

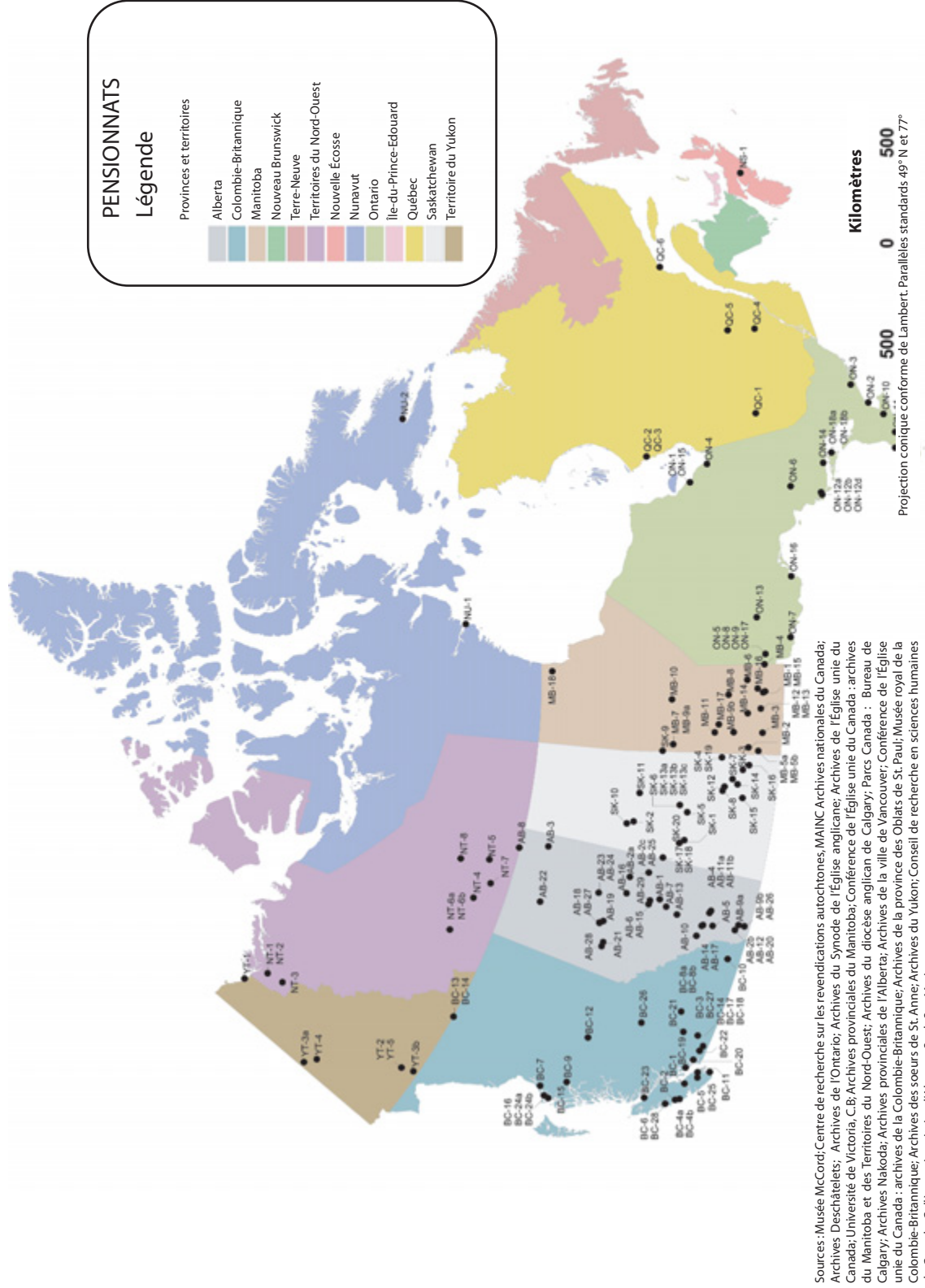


Carte des pensionnats · 3	Le conseil d'administration, 2005-2006 · 30
Principes de production des rapports · 4	Directeur exécutif · 33
Message du conseil d'administration · 5	Communications · 34
Philosophie, mandat et valeurs de la FADG · 8	Évaluation et opérations financières · 38
Questions fréquemment posées (FAQ) · 9	Recherche · 40
Chronologie abrégée des événements · 13	Perspectives · 49
Structure et responsabilisation · 16	États financiers · 52
Jalons historiques · 17	Rapport des vérificateurs aux directeurs · 54
Remédier aux répercussions du régime des pensionnats · 20	État de la situation financière · 55
Modèle logique de la FADG · 23	État des opérations · 56
Obligations juridiques · 24	État des changements dans les contributions différées · 57
Accord de financement	État des flux de trésorerie · 58
Projets admissibles	Notes afférentes aux états financiers · 59
Critères obligatoires	Liste des engagements liés aux projets et des dépenses · 65
Mise à jour des affectations de financement · 27	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 66
Revenus et dépenses	
Types de projets	



Rassemblement Régional de Winnipeg, tenu à Children of the Earth School

Pensionnats



Sources: Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones, MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, C.B; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada : archives de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada : archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des sœurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoma, Sault Ste. Marie.

Déclaration de désistement: Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut-être modifiée sans avis préalable.

Produit en janvier 2001, Kathy Kettler, Fondation autochtone de guérison.



Principes de production des rapports

Guidée par les recommandations des Survivants ayant assisté à la Stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats, qui s'est déroulée sur le territoire Squamish en juillet 1998, ainsi que par son code de conduite, la Fondation autochtone de guérison a préconisé la transparence de toutes ses pratiques depuis le début de son existence.

Le rapport annuel de la FADG respecte cinq principes :

- stratégies et contexte clairs;
- attentes raisonnables en matière de rendement;
- réalisations mesurées aux attentes en matière de rendement;
- information sur le rendement exacte et fiable.

Ce rapport indique comment nos résultats sont liés à notre mandat, à notre vision des choses et à notre mission, montre comment nos stratégies et pratiques de la gestion sont adaptées à nos objectifs et illustre comment les différents services de la FADG travaillent de concert pour obtenir des résultats collectifs.

Le cadre de travail constitué par ces principes permettra aux intervenants de la FADG de broser un tableau des réalisations de la Fondation en fonction des stratégies et des objectifs qu'elle s'est fixés et des efforts qu'elle a déployés, de ses capacités et de ses visées. Les objectifs, stratégies, résultats et perspectives présentés dans ce rapport annuel permettent également à la Fondation d'appliquer efficacement sa propre politique eu égard au

contenu de ses rapports annuels, qui doivent inclure :

« [...] un exposé des objectifs de la Fondation pour cette année et un énoncé indiquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ces objectifs, ainsi qu'un exposé des objectifs de la Fondation pour l'année à venir et dans un avenir prévisible ».

- Accord de financement de la FADG, Alinéa 10.05(1)(c et d).

Bien que de nombreux défis aient été relevés depuis 1998, la FADG est résolue à surmonter les obstacles à venir avec une détermination inébranlable, et à poursuivre son engagement de transparence et de responsabilisation envers les Survivants et leurs descendants, les communautés autochtones et le gouvernement.



Message du conseil d'administration

Il y a environ deux ans et demie passés, en octobre 2003, le conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison a engagé la dernière partie du montant initial de 350 millions de dollars confié à la Fondation. Une fois les intérêts accumulés grâce aux placements du fonds ajoutés, une somme approximative de 380 millions de dollars a été octroyée et répartie en 1346 subventions.

En 2000, nous avons commencé une série de rencontres avec des organismes gouvernementaux et des organisations autochtones. Nous nous sommes chargés de transmettre que la démarche de guérison nécessiterait plus de temps et plus de ressources que notre mandat n'en comportait. Évidemment, nous savions déjà qu'il en serait ainsi, mais, maintenant, comme résultat de notre expérience et de notre recherche, nous sommes en mesure d'approfondir davantage notre message.

En janvier 2006, nous avons publié au moment de la première rencontre régionale de l'année qui a eu lieu à l'école Children of the Earth School, à Winnipeg, Manitoba, notre rapport final. Le Rapport final de la Fondation autochtone de guérison qui, à notre avis, permettra aux lecteurs d'obtenir de l'information exhaustive et très détaillée, fait valoir l'expérience recueillie auprès des personnes et des projets financés ayant participé à la démarche de guérison appuyée par la FADG.

Le premier volume retrace le mouvement de guérison autochtone et le rôle que la Fondation

y a joué; pour ce qui est du second volume, il fait la synthèse des données recueillies tout au long de la démarche d'évaluation. Quant au troisième volume, il fait état des pratiques de guérison prometteuses financées par la FADG. Ajoutons qu'un livret, sommaire du Rapport final comprenant quarante-huit pages et intitulé Un cheminement de guérison, a été lui aussi distribué. Nous vous encourageons à parcourir ces trois publications dont des exemplaires peuvent être obtenus auprès de notre bureau à Ottawa.

D'après la Fondation, le Rapport final établit le bien-fondé de l'importance capitale ou déterminante qu'il faut accorder à la guérison. La plupart des personnes (ou projets) s'étant engagées dans les initiatives de guérison appuyées par la FADG n'avaient jamais auparavant suivi de démarches semblables. Dans bien des cas, ces projets représentaient l'unique service de ce type dans la communauté. Par conséquent, le Rapport final qui a permis de recueillir des connaissances pratiques (de nouvelles perspectives) ne visait pas uniquement de jeter un regard vers le passé, mais bien d'établir des bases pour l'avenir. Il présente des histoires de guérison, de courage, de résilience et d'espoir. L'une des principales conclusions à tirer de cette étude est qu'il faut en moyenne dix ans d'efforts continus pour réaliser dans une collectivité un changement à long terme vraiment significatif. Autrement dit, la démarche de guérison exige des engagements et un appui financiers à long terme.

En produisant ce rapport, nous avons tenté de



Message du conseil d'administration

rendre hommage aux Survivants et à leur famille. Nous avons fait des efforts considérables pour promouvoir un environnement d'un grand soutien pour la guérison en sensibilisant davantage et en favorisant une meilleure connaissance et compréhension. Par ailleurs, nous n'étions pas les seuls à faire ces efforts. Comme vous le savez sans doute, l'année qui vient de s'écouler a été importante pour tous ceux et celles touchés par les séquelles des pensionnats. Grâce à tous ces efforts auxquels bien des personnes dévouées ont été associées, un accord de règlement concernant les séquelles laissées par les pensionnats a été conclu.

Cette convention de règlement est motif d'espoir et de célébration. Que ces dispositions relatives à la commémoration contribuent à rendre honneur à nos gens et que celles visant à faire connaître la vérité et à promouvoir la réconciliation nous rapprochent d'un règlement juste et de l'amélioration de nos relations.

Un engagement quinquennal de 125 millions de dollars accordé à la Fondation autochtone de guérison fait partie de cet accord de règlement. Nous avons ainsi l'impression que, par l'octroi de ce montant, il y a manifestement un appui à l'égard de l'oeuvre de la Fondation et, plus important encore, la reconnaissance des efforts inestimables de guérison entrepris par nos communautés. Cet engagement de 125 millions de dollars nous permettra d'assurer la continuité de plusieurs de nos projets actuels pendant deux ou trois ans, mais malheureusement, aucun nouveau projet ne pourra être appuyé en raison du barème pour l'allocation de soutien financier

en vigueur dans les collectivités autochtones.

Les sommes allouées seront grandement appréciées par les projets bénéficiaires. De plus, ces ressources contribueront à prolonger la durée de la Fondation d'environ trois années au-delà du mandat initial, ce qui fournit la possibilité de poursuivre le dialogue en vue de l'obtention d'un cadre ou d'un rôle plus global ou d'ententes à plus long terme.

En prévision de ce montant additionnel de 125 millions de dollars pour la guérison, le conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison s'est réuni pour décider de son plan d'action. Un des objectifs auxquels nous nous sommes engagés est de faciliter ce qui touche l'incidence possible des Paiements d'expérience commune. La plupart des Survivants apprécieront le fait qu'on reconnaisse le temps qu'ils ont passé au pensionnat. Par contre, dans d'autres cas, un tel paiement peut susciter un état de crise chez beaucoup de ces Survivants victimes de traumatismes institutionnels.

C'est pourquoi nous avons collaboré étroitement avec Santé Canada, avec Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, avec la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis, Inuit Tapiriit Kanatami et la GRC afin de nous assurer que les services d'appui à la santé seront en place en cas de besoin, ce qui ne devrait sans nul doute tarder au cours des prochains mois.

Nous savons qu'il y a nécessité dans l'ensemble



Message du conseil d'administration

d'appuyer la démarche de guérison de nos gens. Par ailleurs, nous savons également que ce montant de 125 millions de dollars sera insuffisant pour permettre d'examiner de nouvelles demandes de financement. À bien des égards, nous nous retrouvons confrontés à la même situation que celle de l'an dernier alors que nous obtenions un engagement de 40 millions de dollars. À ce moment-là, nous savions qu'il y avait bien des gens qui avaient patiemment attendu d'avoir la possibilité d'obtenir des fonds. D'autre part, nous savions également que la cessation soudaine de l'appui financier aux projets en marche aurait des conséquences désastreuses pour les personnes amorçant le traitement des séquelles des abus dont elles avaient été victimes dans leur vie. Nous avons donc pensé qu'il n'y avait pas d'autre option responsable que celle de prolonger nos engagements en cours auprès des personnes ayant déjà demandé de l'aide.

Cette décision ne signifie pas que nous avons abandonné la partie et que nous ne cherchons pas la possibilité d'obtenir un appui à long terme pour la guérison communautaire. Quoi qu'il en soit, tel que les choses se présentent actuellement, nous avons les ressources nécessaires pour appuyer les projets en cours pendant un autre deux ans. Entre-temps, nous continuerons à favoriser une connaissance et une compréhension plus poussée du régime des pensionnats et de leurs incidences sur ce qui se passe aujourd'hui. Nous poursuivrons nos

efforts visant à établir un environnement public positif, propice à la guérison.

Les travaux de la Fondation font état d'histoires de résilience, de courage, de réussites communautaires.

Il n'y a pas si longtemps le régime des pensionnats était un sujet interdit. Le silence rendait la douleur encore plus insupportable. Aujourd'hui, nous avons surmonté ce terrible état de honte indescriptible. Il y a tellement d'accomplissements qui montrent le courage et la force des Survivants et, en réalité, de tous les Autochtones.

Nous espérons que le travail réalisé jusqu'à maintenant représente un modèle stimulant et encourageant pour les autres. Nous attendons avec impatience le jour où les Autochtones – Inuit, Métis, Premières Nations – auront de manière significative atténué les effets des traumatismes historiques et auront brisé le cycle de l'abus.

En terminant, le conseil d'administration reconnaît la résilience et le courage des Autochtones qui se sont pris en main dans de nombreuses collectivités et qui ont entrepris la démarche difficile de la guérison.

Dans un esprit de guérison et de paix,
Conseil d'administration.



Philosophie, mandat et valeurs

La Fondation autochtone de guérison a été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer et investie d'un mandat pouvant être étiré jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale et elle fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.

Les dix-sept membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Dans notre vision d'avenir, ceux et celles qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans le pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécues et ils ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ils ont développé, de manière significative, leurs capacités aux niveaux individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.

Notre mission est d'appuyer les peuples autochtones et de les encourager à concevoir, à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à cheminer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations – directes ou indirectes – d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la résilience des peuples autochtones.

Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus, ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples autochtones et autres Canadiens, sont des facteurs cruciaux pour le développement de la santé et de la prospérité des collectivités.

En investissant de manière stratégique ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors réserve, inscrits ou non inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiés de nos communautés.



Questions fréquemment posées

La Fondation autochtone de guérison (FADG) – qu’est-ce que c’est?

Une corporation privée, sans but lucratif, nationale, dont la gestion est autochtone, qui est située à Ottawa, a été établie le 31 mars 1998 et à qui une subvention unique de 350 millions de dollars a été allouée par le gouvernement fédéral du Canada. Un mandat d’une durée de onze ans, se terminant le 31 mars 2009, a été confié à la Fondation autochtone de guérison dans le but d’encourager et d’appuyer, à l’aide de contributions financières et de recherches, des initiatives de guérison communautaires conçues et réalisées par les Autochtones qui visent le traitement des séquelles des abus physiques et sexuels subis sous le régime des pensionnats indiens au Canada, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Pourquoi la FADG est-elle nécessaire?

À la suite des abus subis dans le passé au sein de ces institutions qu’étaient les pensionnats indiens, les Autochtones d’aujourd’hui souffrent des nombreux effets de traumatismes non résolus, y compris, mais non exclusivement :

- la violence latérale
- le suicide
- la dépression

- la pauvreté
- l’alcoolisme
- le manque de compétences parentales
- la dégradation ou l’affaiblissement ou l’élimination des cultures et des langues
- le manque de capacité d’établir et de maintenir des familles et des communautés en bonne santé

Dans notre vision d’avenir, les Autochtones auront, de manière significative, traité les effets des mauvais traitements subis dans les pensionnats et ils auront rétabli un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les descendants des sept générations futures.

De quelle façon la gestion de la FADG est-elle assurée?

La Fondation autochtone de guérison est gérée par un conseil d’administration composé d’Autochtones venant de l’ensemble du pays. Les membres sont nommés par les organisations politiques autochtones, le gouvernement fédéral du Canada et les Autochtones dans leur ensemble. Le conseil d’administration établit la politique et les orientations données au personnel. La Fondation est tenue de rendre compte de ses activités par suite de son accord de financement avec le Canada et de ses règlements administratifs. Guidée par ces dispositions, la Fondation autochtone de guérison a engagé ses ressources conformément aux critères de financement bien définis et transparents établis en consultation avec les Autochtones.



Questions fréquemment posées

Est-ce que du financement peut encore être obtenu (est actuellement offert)?

Non, pour le moment. Depuis octobre 2003, le fonds initial de 350 millions de dollars (plus l'intérêt généré – un total d'environ 420 millions de dollars) est entièrement engagé par le conseil d'administration de la FADG sous forme de 1346 subventions pour des projets de guérison communautaires. (Les détails concernant chacune de ces subventions peuvent être obtenus en ligne en consultant le site Web à : http://www.ahf.ca/fp/e_funded_projects.php Vous pouvez aussi communiquer avec notre bureau pour obtenir ces détails).

En février 2005, le gouvernement fédéral a attribué un montant additionnel de 40 millions de dollars pour une période de deux ans à la Fondation autochtone de guérison. Le conseil d'administration a décidé d'attribuer ce montant à certains des projets en cours à ce moment-là. Bien évidemment, il n'y avait pas suffisamment d'argent pour faire un appel de nouvelles propositions. Cette somme additionnelle de 40 millions de dollars a permis à la Fondation de prolonger environ 24 % des projets en cours pendant un autre deux ans (c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2007).

La Fondation autochtone de guérison a également été pressentie pour l'obtention d'un engagement de 125 millions de dollars comme partie intégrante de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens annoncée

le 10 mai 2006 par le gouvernement du Canada. Cette entente est actuellement en cours d'approbation, un processus qui devrait prendre environ un an (c.-à-d. complété au 31 mars 2007). Le gouvernement, les Églises et les avocats représentant les Survivants ont tous donné leur consentement à cette convention. Maintenant, on attend l'approbation de six gouvernements provinciaux et d'un gouvernement territorial où des poursuites relatives aux pensionnats sont actuellement en cours, de même que l'approbation des anciens élèves. La Fondation prévoit recevoir ces fonds additionnels pendant l'année financière 2007-2008 quand le processus d'approbation de la convention sera entièrement complété. En préparation de ce scénario, le conseil d'administration s'est réuni pour discuter d'un plan d'action. Vous pouvez obtenir ces détails auprès de la Fondation autochtone de guérison.

La Fondation ferme-t-elle ses portes?

Avant l'annonce d'un engagement du gouvernement fédéral s'élevant à 125 millions de dollars additionnels dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le mandat de la Fondation autochtone de guérison devait prendre fin le 31 mars 2009. Si cet accord de règlement est approuvé par les tribunaux, il permettra de prolonger la durée de la Fondation d'un cinq ans additionnel après la date d'entrée en vigueur. Autrement dit, le mandat de la fondation autochtone de guérison prendra fin en mars 2012.



Questions fréquemment posées

Y aura-t-il du financement pour de nouvelles propositions?

Il n'y aura pas d'appel de nouvelles propositions à ce moment-là. Le montant additionnel de 125 millions de dollars engagé au profit de la FADG dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens sera attribué aux projets financés par la FADG actuellement en cours. Prenez bonne note que nous ne prévoyons pas l'octroi à la Fondation autochtone de guérison d'argent frais avant mars 2007, même peut-être plusieurs mois passé cette date.

Pourquoi la FADG ne compte-t-elle pas engager les fonds additionnels pour appuyer de nouvelles propositions?

Le conseil d'administration a eu beaucoup de mal à prendre cette décision. Nous savons qu'il y a de nombreux Survivants et collectivités qui ont un besoin urgent d'appui pour leur démarche de guérison. Voici les raisons qui ont emporté la décision. Depuis des années, nous transmettons le message au gouvernement que la démarche de guérison vient à peine de commencer et qu'elle doit se poursuivre. Le conseil d'administration s'est senti obligé envers ceux et celles qui s'étaient engagés avec confiance dans un projet de guérison financé par la FADG; c'est pourquoi le conseil est venu

à la conclusion qu'il pourrait être potentiellement préjudiciable de permettre que des personnes au tout début de leur démarche de guérison se voient subitement retirer l'appui dont elles bénéficiaient. Pour ces motifs, nous nous sommes donnés la tâche de décider quels projets profiteraient des fonds additionnels. Quoique d'une grande importance, il reste que ce fonds additionnel alloué à la FADG est tout de même modeste en fonction des besoins. Nous savions qu'il nous faudrait appliquer du mieux que nous le pouvions toute une série de critères bien définis, raisonnables et publicisés. Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration s'est fixé les critères suivants :

- le projet doit avoir des antécédents de saine gestion financière
- le projet doit avoir une grande portée, desservir des femmes, des jeunes, des Aînés, etc.
- le projet doit faire directement la prestation de services thérapeutiques.

Même en appliquant ces critères, de nombreux bons projets accomplissant un excellent travail n'ont pas pu être financés. Dans ces cas-là, le message a été très difficile à transmettre – bien des gens ont interprété cette décision relative au financement comme un jugement émis sur leur projet, à savoir une façon pour la Fondation d'estimer si leur projet était considéré comme du « bon travail » ou non. En réalité, la décision relève du fait que les ressources sont limitées, en nous rendant bien compte comme organisation que nous avons déjà reçu des



Questions fréquemment posées

Même en appliquant ces critères, de nombreux bons projets accomplissant un excellent travail n'ont pas pu être financés. Dans ces cas-là, le message a été très difficile à transmettre – bien des gens ont interprété cette décision relative au financement comme un jugement émis sur leur projet, à savoir une façon pour la Fondation d'estimer si leur projet était considéré comme du « bon travail » ou non. En réalité, la décision relève du fait que les ressources sont limitées, en nous rendant bien compte comme organisation que nous avons déjà reçu des collectivités autochtones des demandes de financement totalisant plus de 1,3 milliards de dollars.

Les projets actuels seront-ils prolongés?

Oui, dans certains cas. La FADG communique avec les projets bien à l'avance de la date de fin de leur accord de contribution pour traiter des modalités de leur financement.

Y aura-t-il de l'argent offert pour la langue et la culture?

Nous avons toujours été en mesure de financer des activités de guérison qui visaient également des langues autochtones et des éléments culturels traditionnels comme partie intégrante de ces activités. Cela dit, nous continuerons à nous intéresser surtout à l'appui financier aux activités de guérison directes.

Pourquoi la Fondation autochtone de guérison est-elle considérée partie intégrante de la

Convention de règlement relative aux pensionnats indiens?

La Convention vise à traiter de la question des pensionnats globalement. Elle comprend non seulement une compensation pour la perte de la langue et de la culture, mais elle tient compte également des mémoriaux, de la divulgation de la vérité, de la commémoration et, bien entendu, de la guérison. Cette convention repose sur des recommandations faites par l'Assemblée des Premières Nations et négociées entre l'Assemblée des Premières Nations, les Églises, le gouvernement du Canada et les avocats représentant les Survivants. La Fondation autochtone de guérison a participé aux échanges axés essentiellement sur la guérison.

De quelle façon peut-on obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Fondation autochtone de guérison à :

Suite 801-75 rue Albert
Ottawa, Ontario, K1P 5E7
Sans frais : 1-888-725-8886
À Ottawa: (613) 237-4441
Télécopieur : (613) 237-4442
Internet : <http://www.ahf.ca>



Chronologie abrégée des événements

17^e siècle : Première école gérée par les missionnaires est établie près de la ville de Québec, 1620-1629.

1831 : Mohawk Indian Residential School ouvre ses portes à Brantford, Ontario. Ce pensionnat deviendra celui ayant fonctionné le plus longtemps, la fermeture ayant eu lieu en 1969.

1842 : La Commission Bagot recommande l'établissement de pensionnats centrés sur le travail agricole, situés loin de l'influence parentale.

1847 : L'étude de Egerton Ryerson sur l'éducation des Indiens recommande la création d'écoles industrielles ayant la religion pour base et financées par le gouvernement.

1857 : Acte pour encourager la civilisation graduelle

1850-1860 : Assimilation des Autochtones par l'éducation devient une politique officielle.

1860 : L'administration des « Affaires indiennes » est transférée du gouvernement impérial à la Province du Canada.

1867 : Acte de l'Amérique du Nord britannique

1869 : Acte pour encourager la civilisation graduelle de l'Indien

1876 : Acte des Sauvages [la première loi générale sur les Indiens]

1860-1870 : « Politique nationale » de Macdonald; Loi sur les terres fédérales; la GRC est créée pour faciliter le contrôle gouvernemental dans l'ouest.

1879 : Le rapport de Nicholas Flood Davin, soumis à Sir John A. Macdonald, présente 13 recommandations concernant l'administration des écoles industrielles-pensionnats.

1892 : Le gouvernement fédéral et les Églises établissent des relations de partenariat officielles pour assurer le fonctionnement des écoles pour les Indiens.

1907 : Le médecin inspecteur en chef des Affaires indiennes, P.H. Bryce, rapporte de nombreuses irrégularités ou lacunes dans ces écoles.

1920 : Le surintendant général adjoint des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott, rend la fréquentation des pensionnats obligatoire.

1944 : Les hauts fonctionnaires des Affaires indiennes sont en faveur d'un changement de politique, recommandant plutôt les écoles de jour que les pensionnats.

1940-1950 : Le gouvernement commence à prendre des mesures pour l'intégration de l'éducation/formation autochtone et non autochtone.

1958 : Les inspecteurs régionaux des Affaires indiennes recommandent l'abolition des pensionnats.



Chronologie abrégée des événements

1er avril 1969 : Le partenariat entre le gouvernement et les Églises prend fin. Le gouvernement prend le contrôle du système des pensionnats, commence le transfert de la responsabilité d'assurer ce contrôle aux bandes indiennes.

1970 : Blue Quills est le premier pensionnat à être transféré à une bande.

1980-1990 : Les bandes assurent le fonctionnement d'environ une douzaine de pensionnats; à la demande de la bande concernée, un seul pensionnat relève du gouvernement.

Progressivement, il ne reste plus que quelques pensionnats; c'est en 1996 que le dernier pensionnat d'état (sous le contrôle gouvernemental) ferme ses portes et le dernier administré par une bande, en 1998.

1989 : Divulgence concernant des abus commis à Mount Cashel Orphanage.

1991 : Phil Fontaine révèle publiquement l'abus dont il a été victime au pensionnat.

1991 : Le Cariboo Tribal Council publie Impact of the residential school.

1986-1994 : Les Églises présentent publiquement des excuses pour le rôle qu'elles ont joué dans les pensionnats; l'Église unie (1986), les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée (1991), l'Église anglicane (1993), l'Église presbytérienne (1994).

1996 : Le Rapport final de la CRPA. Le volume un, chapitre 10, traite des pensionnats.

1997 : John Watson, le fonctionnaire le plus élevé dans la hiérarchie aux Affaires indiennes en Colombie-Britannique, est le premier représentant du gouvernement à admettre que les pensionnats faisaient partie intégrante de la politique d'assimilation du gouvernement du Canada.

Janvier 1998 : Déclaration de réconciliation du gouvernement. Rassembler nos forces – le plan d'action du Canada pour les questions autochtones comprend l'affectation d'un fonds de guérison de 350 millions de dollars. La FADG est établie le 31 mars 1998 dans le but d'administrer ce fonds.

2002 : Le gouvernement annonce un cadre alternatif de règlement extrajudiciaire des conflits visant à accorder une compensation pour les sévices infligés dans les pensionnats. Mars 2004 : la Motion du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien invite à proposer une réponse globale concernant le règlement des demandes touchant les pensionnats, une réponse qui intègre les nouvelles approches et démarches décrites par l'APN dans son Rapport sur le plan [alternatif] de règlement des conflits du gouvernement du Canada qui vise à indemniser les victimes de sévices infligés dans les pensionnats indiens.

30 mai 2005 : Le gouvernement annonce la nomination de l'honorable Frank Iacobucci



Chronologie abrégée des événements

comme représentant du gouvernement pour mener les pourparlers concernant le règlement relatif aux pensionnats indiens.

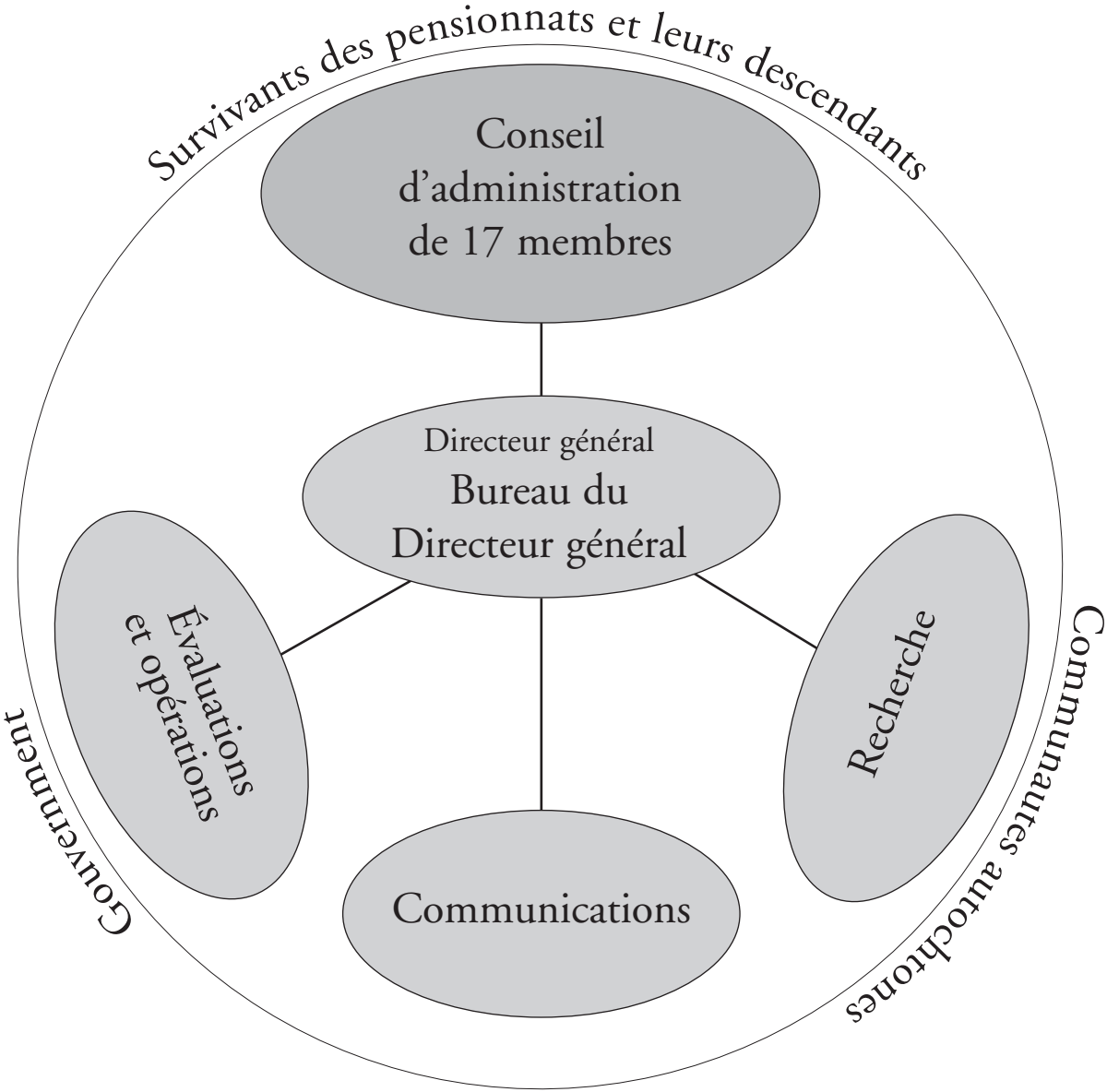
3 août 2005 : Le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine, annonce que l'APN et lui-même intentent une action collective contre le gouvernement du Canada relativement aux sévices subis dans les pensionnats indiens. La réclamation allègue que la politique des pensionnats et les pensionnats ont causé «[TRAD.] un tort et préjudice irréparables à la culture, la langue, au mode de vie, à la famille, à la collectivité et aux structures sociales des Premières Nations ».

23 novembre 2005 : Le gouvernement du Canada annonce un accord de principe «[TRAD.] proposant un règlement juste et durable relatif aux effets causés par les pensionnats indiens ». Cette convention de règlement comprend un paiement d'expérience commune aux anciens élèves de 10 000 \$ pour la première année de fréquentation d'un pensionnat, plus 3000 \$ pour chaque année additionnelle de fréquentation.

10 mai 2006 : La convention de règlement est approuvée. Le paiement anticipé commence à être versé peu de temps après cette approbation.



Structure & et responsabilités de la FADG



Jalons historiques de la FADG

Dans la foulée de la crise d'Oka, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a institué la Commission royale sur les peuples autochtones en août 1991. L'un des deux coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, l'ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. La Commission était dotée d'un très large mandat, établi par Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada. La Commission a tenu des audiences dans tout le pays et a coordonné une analyse approfondie des questions autochtones.

En novembre 1996, la Commission publiait son rapport en cinq parties renfermant plus de cent pages de recommandations détaillées. Le chapitre 10, qui traite de la question des pensionnats indiens, a révélé toute l'ampleur des sévices commis dans les pensionnats.

Le 7 janvier 1998, dans le cadre de la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, l'honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, annonçait Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones lors d'une cérémonie publique. La ministre dévoilait la Déclaration de réconciliation avec tous les peuples autochtones pour les sévices subis dans les pensionnats indiens et annonçait la Stratégie de guérison et un fonds de 350 millions de dollars pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, inuites et métisses souffrant des séquelles de sévices physiques et sexuels

subis dans les pensionnats indiens, y compris les répercussions intergénérationnelles.

À la mi-février, à la suite de discussions menées avec les groupes de concertation sur le régime des pensionnats indiens, un document préliminaire intitulé « Healing Strategy: principles and Proposed Approach » a été déposé auprès de cinq organisations autochtones, et un conseil intérimaire de financement formé de personnalités autochtones a été fondé. Au cours des trois mois de son premier mandat, le conseil intérimaire de financement a créé un organisme à but non lucratif pour superviser la gestion du fonds de 350 millions de dollars.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a convoqué les Survivants et les groupes représentatifs, la communauté de guérison et les autres parties intéressées à une réunion de deux jours afin de les informer des derniers développements en égard à la stratégie et au fonds de guérison. Le conseil intérimaire de financement a participé à la réunion en tant qu'observateur, pour écouter ce que les participants avaient à dire.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la stratégie de guérison des séquelles du régime des pensionnats s'est tenue à la Squamish Longhouse, sur le territoire Squamish. Cette conférence avait pour objectif d'écouter les recommandations et les idées des Survivants aux prises avec les séquelles de sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.



Jalons historiques de la FADG



Le 30 mars 1998, la Fondation autochtone de guérison, organisme de financement à but non lucratif dirigé par des Autochtones, a été instituée. C'est un organisme indépendant du gouvernement et des organisations représentant les Autochtones. La Fondation a été dotée d'un mandat de 11 ans, qui prendra fin en mars 2009.

Au printemps 2000, la Fondation autochtone de guérison a engagé la discussion avec le gouvernement du Canada au sujet de l'amélioration potentielle de son rendement, au moyen de la prolongation de son mandat et de la révision des restrictions imposées à ses investissements.

En février 2001, une rencontre a eu lieu avec les représentants du gouvernement fédéral. La FADG a présenté les conclusions d'une étude de la firme KPMG qui prouvait le bien-fondé de sa feuille de route. Une analyse en profondeur du portefeuille de valeurs mobilières

de la FADG a également été fournie, de même qu'une gamme d'options stratégiques d'investissement prudentes et équilibrées, avec leurs avantages financiers respectifs.

Cette analyse a permis de dégager différents scénarios définissant les avantages des différentes options de politiques d'investissement pour la durée de son mandat. En tenant compte du montant du capital dont disposait encore la Fondation au moment de l'analyse, et avec des subventions et dépenses annuelles de 21,2 millions de dollars, la Fondation aurait pu fonctionner indéfiniment. À la fin de l'année 2002, le capital de la Fondation, diminué par deux années de subventions et de dépenses, ne suffisait plus pour mettre en place la stratégie qu'elle avait élaborée au début de l'an 2000, et faute de décision imminente du gouvernement, le conseil a commencé à engager ses fonds selon les modalités prévues dans l'accord de financement initial.



Jalons historiques de la FADG

En 2003, le gouvernement du Canada a offert de prolonger le mandat de l'engagement des fonds de la Fondation. Le conseil de la Fondation autochtone de guérison, ayant déjà pris des mesures pour engager ses fonds, a décliné l'offre de prolongement du délai.

À l'exception des demandes des Inuits et des demandes pour les Centres de guérison, la date limite pour soumettre des propositions à la Fondation était le 28 février 2003. En octobre 2003, environ six mois avant notre échéance prescrite du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la Fondation a engagé le solde des fonds disponibles, mettant un terme à la phase d'engagement de son mandat de 11 ans.

Le 23 février 2005, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, annonçait un engagement de 40 millions de dollars à l'endroit de la Fondation autochtone de

guérison. Le conseil d'administration de la FADG a décidé qu'il n'y aurait pas de nouvel appel de propositions de financement et que les fonds supplémentaires devraient être attribués aux projets existants. Ces fonds supplémentaires ont permis à la FADG de prolonger la période de financement d'environ le quart des projets existants à ce moment. Le mandat et l'échéance de la FADG restent inchangés.

Le 10 mai 2006, la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens obtient l'approbation par le Cabinet. Faisant partie intégrante de cette Convention de règlement, un engagement de 125 millions de dollars est annoncé en faveur de la Fondation autochtone de guérison. Pour obtenir plus d'information concernant ce financement, prière de vous reporter à la section sur les Questions fréquemment posées.



Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

Les pensionnats indiens ont officiellement été exploités au Canada entre 1892 et 1969, grâce à des arrangements passés entre le gouvernement du Canada et l'Église catholique romaine, l'Église anglicane (ou Church of England), l'Église méthodiste (ou Église unie) et l'Église presbytérienne.

Même si le gouvernement du Canada s'est officiellement retiré en 1969, quelques pensionnats ont poursuivi leurs activités jusque dans les années 1970 et 1980. Par exemple, le pensionnat indien de Gordon, en Saskatchewan, n'a pas fermé ses portes avant 1996.

Les répercussions des pensionnats indiens se sont fait sentir dans tous les segments des sociétés autochtones. Les communautés ont souffert de désintégration sociale, économique et politique. Les langues ont été attaquées et sont toujours menacées. Des familles ont été déchirées. La vie des élèves a été dévastée. Beaucoup de ceux qui ont fréquenté ces pensionnats n'ont pas eu la possibilité d'acquérir des aptitudes parentales et ont perdu la capacité de transmettre ces aptitudes à leurs propres enfants. Ils ont lutté contre la destruction de leur identité autochtone, la perte de leur liberté individuelle et de leur vie privée, ainsi que les souvenirs associés aux sévices, aux traumatismes, à la pauvreté et à la négligence.

Des milliers d'anciens élèves ont décidé de révéler que les sévices physiques, sexuels et psychologiques étaient monnaie courante dans le régime des pensionnats, et que peu était fait pour les arrêter, punir les abuseurs ou améliorer

les conditions de vie. Beaucoup ont transmis les sévices qu'ils ont subis à leurs enfants, perpétuant ainsi le cycle de la violence et les dysfonctions découlant du régime des pensionnats indiens.

Après des années de résistance, de réclamation et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres personnes, les premiers pas importants sur la voie de la guérison ont été faits. Les Églises ayant participé à la gestion des pensionnats se sont excusées publiquement. La première à présenter ses excuses fut l'Église Unie du Canada en 1986. D'autres excuses et déclarations ont suivi – de la part des missionnaires Oblats de Marie Immaculée (catholique romaine) en 1991, de l'Église anglicane en 1993, et de l'Église presbytérienne en 1994.

À peu près à la même période, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) examinait la question des pensionnats indiens dans le cadre plus vaste de son mandat, et en novembre 1996, publiait son rapport final. Ce rapport comprenait une section présentant la recherche et les conclusions sur les pensionnats indiens et renfermait des recommandations relatives aux pensionnats indiens.

En 1997, la Conférence des évêques catholiques du Canada a exprimé ses regrets pour la douleur et la souffrance subies par de nombreux Autochtones dans le régime des pensionnats indiens. Le pape Jean-Paul II a exprimé des regrets semblables en 2000.



Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

La création de la Fondation autochtone de guérison, en 1998, annonçait une période de tentatives pour trouver des solutions au traumatisme qui affecte toujours les personnes, les familles et les communautés autochtones en raison des séquelles associées aux sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, ainsi que des attaques dirigées contre leurs cultures et leurs langues.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada menait une série de neuf discussions exploratoires aux quatre coins du pays avec des victimes et des confessions religieuses en vue de régler les réclamations pour sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats indiens.

En 1999, le Canada a entrepris une série de projets relatifs à la résolution des conflits qui analysaient différentes méthodes de résolution des conflits. Il existe actuellement dix projets relatifs à la résolution des conflits, parvenus à différentes étapes, un peu partout au pays.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre, Herb Gray, en tant que représentant spécial chargé de la question des pensionnats indiens. Herb Gray s'est vu confier la responsabilité de coordonner toutes les activités au nom du gouvernement du Canada. À cet effet, le dossier des pensionnats indiens a été retiré à Affaires indiennes et du Nord Canada et, en juin 2001, le premier ministre annonçait la création du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones (BCRQPA – aujourd'hui RQPIC), afin de canaliser les

ressources fédérales et les efforts consacrés à la réparation des séquelles du régime des pensionnats indiens.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, était responsable du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones. En décembre 2002, l'honorable M. Goodale annonçait le « Cadre de règlement national » du BRQPA pour les victimes de mauvais traitements dans les pensionnats indiens – un mode alternatif de résolution des conflits conçu pour régler les réclamations à l'amiable sur une période de sept ans. (Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.irs-rqpi.gc.ca/francais/index.html>, ou communiquez avec le Centre d'assistance de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, au 1 800 816-7293.)

D'anciens élèves du régime des pensionnats indiens continuent de déposer des plaintes contre le gouvernement du Canada. Bien que la plus grande partie de ces réclamations visent des sévices physiques et sexuels, 90 p. 100 mentionnent également la perte de la langue et de la culture. Toutefois, le gouvernement du Canada n'indemnise pas encore la perte de la langue et de la culture, car les tribunaux canadiens ne reconnaissent pas ces pertes comme un préjudice indemnisable. Cela pourrait changer si les tribunaux créent un précédent, comme ils l'ont fait le 3 décembre 2004. À ce jour, la Cour d'appel de l'Ontario a



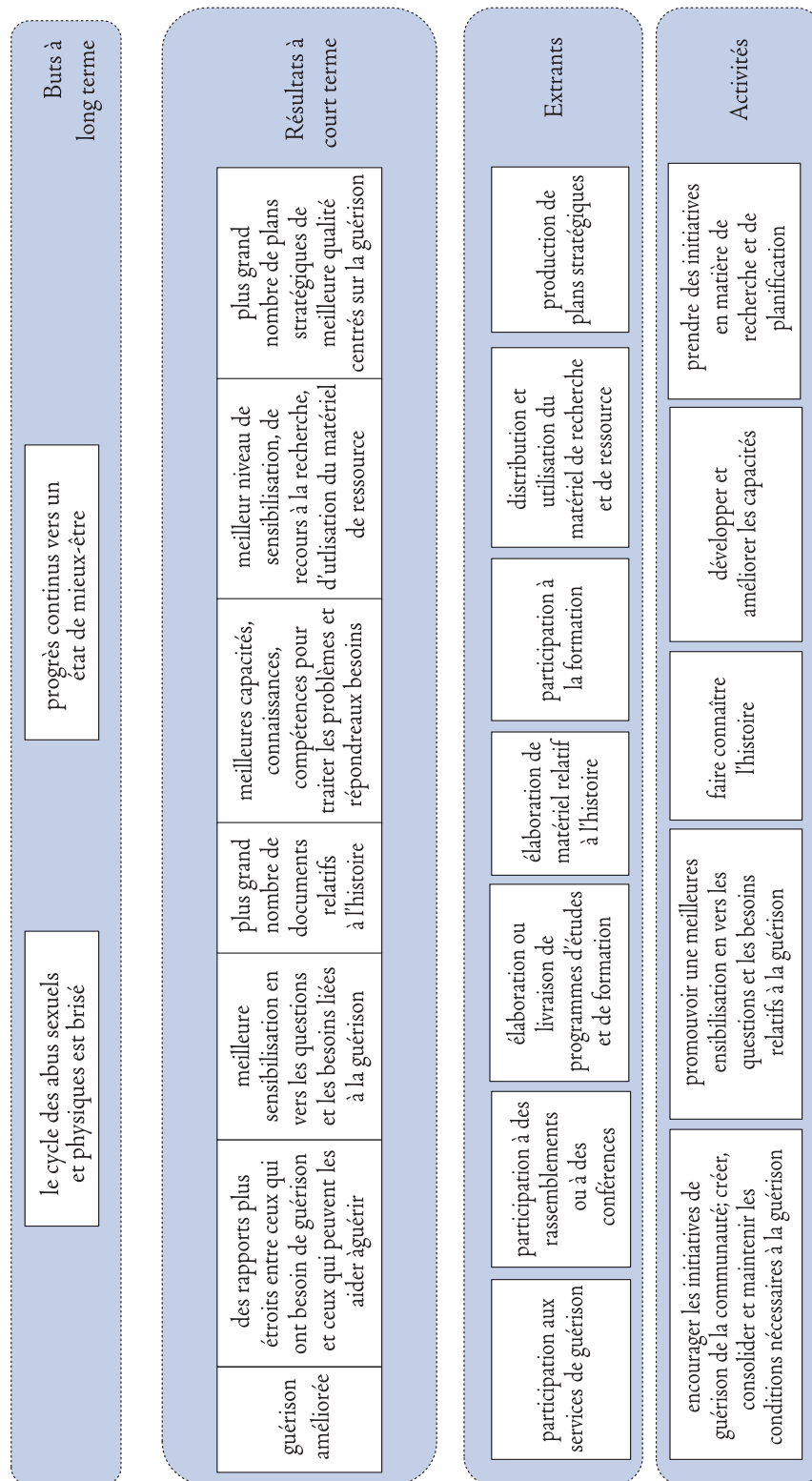
Remédier aux répercussions du régime des pensionnats

reconnu unanimement l'affaire Cloud c. Canada, comme le premier recours collectif contre les pensionnats indiens.

Le 30 mai 2006, le gouvernement du Canada a officiellement approuvé la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a annoncé le Programme de paiement anticipé au profit des anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations, le 30 mai 1995. Vous pouvez obtenir les formulaires de demande de paiement anticipé, de même que la Convention de règlement elle-même en consultant le site Web de RQPIC à www.irsr-rqpi.gc.ca. Consultez également : <http://www.residentialschoolsettlement.ca/French/French.html>



Fondation autochtone de guérison modèle logique



Obligations Juridiques

Les initiatives de financement de la Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le Gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables.

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation

La Fondation ne finance pas :



Obligations Juridiques

- le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement,
- Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- Les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement
- Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.



Critères obligatoires

Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Démontrer que le projet bénéficie d'appuis. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.



Obligations Juridiques



Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des

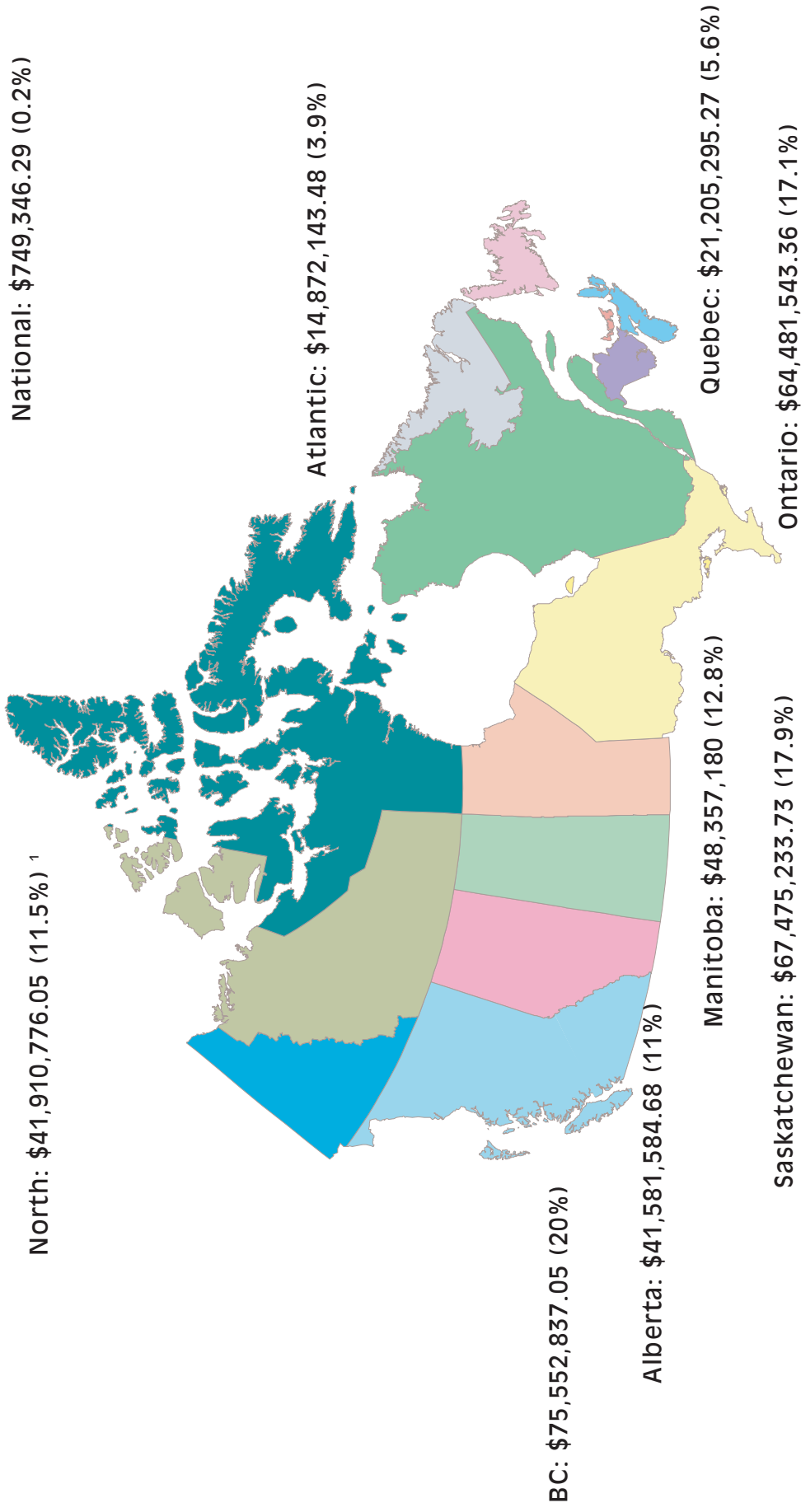
propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.



Funding Allocations Update

to end of fiscal year 2004-2005

Total Commitment: **\$377,775,672.37**



¹ North includes Nunavut, Nunavik, NWT, and Yukon



Quelques données sur les projets financés

Il nous voulons remplir notre mission, il est essentiel que les personnes et communautés autochtones ayant subi des traumatismes puissent s'attaquer à ceux-ci de manière constructive, qu'ils puissent briser le cycle des abus et guérir à de nombreux niveaux, aujourd'hui et dans l'avenir.

La Fondation autochtone de guérison a été

créée pour aider les Autochtones à guérir des séquelles des abus physiques et sexuels qu'ils ont subi dans les pensionnats. Nous avons financé de nombreux projets qui s'attaquent aux répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats. Ces projets ont permis aux communautés autochtones d'amorcer leur processus de guérison.

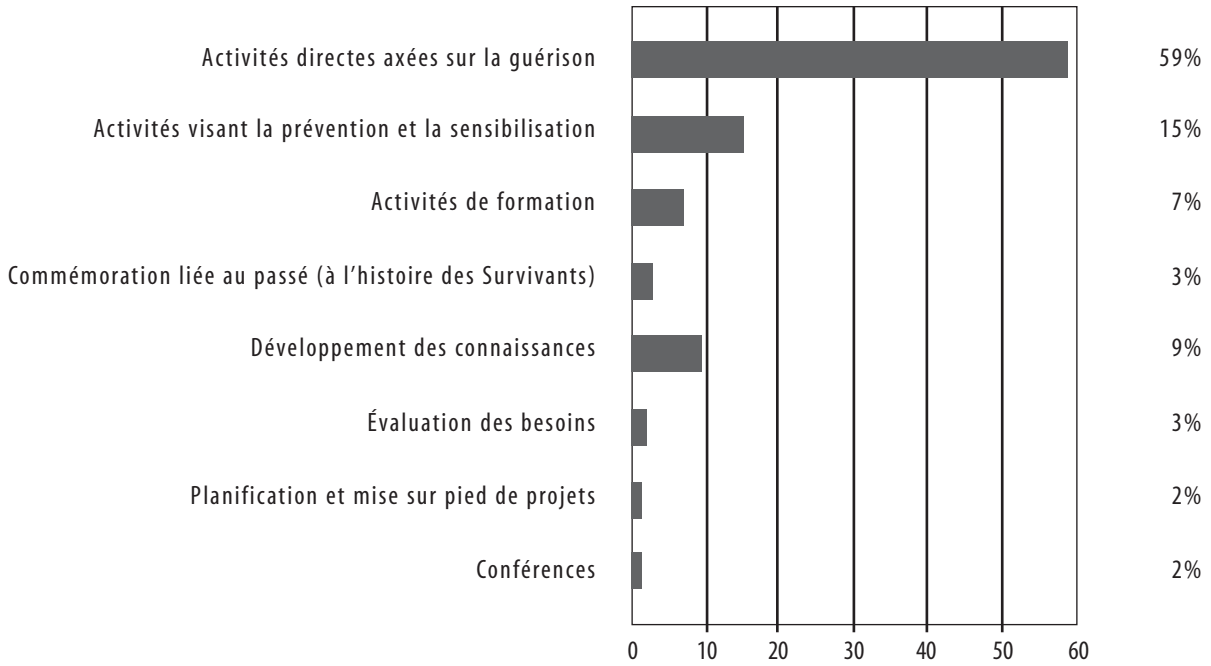
Revenu
Montant unique alloué par le Gouvernement du Canada · 390 000 000 \$
Total des intérêts cumulés · 94 595 565 \$
Montant total du fond · 484 595 565 \$
Dépenses
Montant total engagé dans les projets · 373 402 490 \$
Montant total pour administration · 53 955 784 \$ ¹
Total des dépenses · 427,358,274 \$ ²

¹ Représente approximativement 11% du montant total du fond (incluant la recherche).

² Représente approximativement 96% du montant total (441 711 349 \$).



Types de Projets Financés *



* Demandes d'aide, soumissions de projets, propositions et demandes d'aide de moins de 50 000 \$ pour des centres de guérison



Conseil d'administration

Aînées/Aîné, conseillères/conseillèr Après du Conseil



Nora Cummings



Helen Maksagak



Danny Musqua

Directeurs



Garnet Angeconeb
Secrétaire



Georges Erasmus
Président du Conseil et
Président de la Fondation



Carrielynn Lamouche
Trésorière



Richard Kistabish
Vice-President



Rose-Marie Blair



Keith Conn



Conseil d'administration



Marlyn Cook



Martha Flaherty



Dan George



Susan M. Hare



Elizebeth Hourie Palfrey



Viola Robinson



Cindy Swanson



Navalik (Helen) Tologanak



David Turner



Conseil d'administration – Fonction

Le conseil d'administration, composé de 17 membres des communautés autochtones (Premières Nations, Métis, Inuits), dirige la Fondation autochtone de guérison. Le conseil administre les biens, les opérations et les affaires de la Fondation autochtone de guérison, et il est responsable de l'établissement et du suivi des politiques, des normes et des procédures d'investissement ainsi que des relations avec les entités politiques. Il est également chargé de donner l'autorisation finale au financement de projets de guérison. Il a le devoir moral de rendre compte à la population autochtone et est également responsable devant le gouvernement du Canada et les Autochtones.

Principaux objectifs

→ Revoir et approuver les grandes activités de planification de l'organisation.

- Revoir et approuver les projets.
- Superviser la gestion de la FADG par le directeur administratif.
- Gérer les affaires du conseil conformément à toutes les prescriptions juridiques et éthiques.
- Obtenir la confiance du public et véhiculer une image publique efficace de la FADG et de son travail.
- Assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG.



Directeur administratif



Le directeur administratif relève du conseil d'administration. En partenariat avec le président, il permet au conseil d'administration de jouer son rôle de gouvernance et facilite l'interaction entre l'employeur, le personnel et le conseil d'administration. Il assure le leadership nécessaire à la réalisation du mandat, de la stratégie et des objectifs de la FADG, et exerce les pouvoirs et fonctions qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

Avec un effectif de trois personnes, le bureau du directeur administratif aide le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance, à assurer et à maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public de même qu'à améliorer son image publique, à mettre en œuvre le mandat et les objectifs de la FADG ainsi qu'à assurer le rendement efficace des gestionnaires et à faire en sorte que toute activité de la FADG observe les prescriptions juridiques et éthiques.

Formé de trois employés, le bureau du directeur administratif assume ses responsabilités dans les secteurs suivants :

- conseil d'administration,
- gestion,
- ressources humaines,
- finances,
- communications.

Objectifs

- Aider le conseil d'administration à jouer son rôle de gouvernance.
- Assurer et maintenir l'intégrité de la FADG aux yeux du public et améliorer son image publique.
- Réaliser le mandat et les objectifs de la FADG.
- Assurer le rendement efficace des gestionnaires.
- Veiller à ce que toutes les activités de la FADG respectent les prescriptions juridiques et éthiques.



Communications

Fonction

Le Service des communications est formé d'un directeur, d'un agent des communications et d'un rédacteur en chef et d'un réviseur. Ses principales responsabilités stratégiques consistent à communiquer les décisions stratégiques du conseil et à faire la promotion de la philosophie, du mandat et des activités de la Fondation autochtone de guérison.

La FADG est guidée par une stratégie de communications qui cerne des enjeux associés au régime des pensionnats, à la guérison et à la réconciliation et qui établit les principes et directives pour le travail du Service des communications.

Le Service des communications assume la responsabilité première en matière de :

- publications ne faisant pas partie de la collection Recherche;
- site Web (<http://www.ahf.ca>);
- liaison avec les médias;
- présentations publiques et des présentations faites aux organisations gouvernementales et autochtones;
- promotions;
- sensibilisation du public;
- correspondance et bases de données;
- Renseignements généraux;
- Traduction, rédaction et révision;
- assistance aux projets financés en relation avec le travail des médias et les ressources d'information.

Le Service des communications fournit régulièrement les informations les plus récentes sur le financement qui illustrent les projets réussis et décrivent les sujets d'actualité intéressant notre principal public cible. Nous procédons par l'entremise de notre site Internet, de bulletins d'information et de présentations publiques.

Objectif

Rendre compte des activités de la Fondation aux Survivants et à leurs descendants ainsi qu'au gouvernement et au public canadien, et faire connaître notre mandat.

Stratégie

Au cours de l'année financière 2005-2006, le Service des communications a organisé une série de rencontres régionales, faisant augmenter à trente-trois le nombre total de ces rencontres. Le sujet le plus important traité au cours de ces rencontres 2006 s'est articulé autour du Rapport final de la Fondation autochtone de guérison officiellement publié le 30 janvier 2006. La première rencontre régionale de l'année a eu lieu le 26 janvier à Children of the Earth School à Winnipeg, Manitoba. D'autres rencontres se sont déroulées à Vancouver, à Iqaluit, à Halifax, dans la ville de Québec et à Yellowknife.

Des comptes rendus sur l'évolution des activités de la FADG ont été intégrés à nos présentations publiques et à notre travail médiatique. Comme toujours, nous avons saisi chaque occasion de



Communications



communiquer publiquement et, à chaque fois que possible en face à face, les leçons que nous avons apprises en tant qu'organisation. Au cours de la dernière année, le conseil et le personnel de la Fondation ont fait des douzaines de présentations devant des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des universitaires. Nous avons également participé à des événements internationaux comme la Semaine nationale de réconciliation en Australie. Le Service des communications a rédigé des notes documentaires, des dossiers de présentation et des documents complémentaires explicatifs pour des députés, les médias et le grand public.

Objectif

Améliorer la compréhension de la nature des

sérvices subis dans les pensionnats indiens et des effets qu'ils ont sur les victimes, leur famille et leur communauté.

Stratégie

Au cours de la présente année financière, le Service des communications a produit une version mise à jour de la publication très appréciée de 2002 *The Healing has begun* [[TRAD.] La guérison est en marche]. La Fondation autochtone de guérison a aussi produit un documentaire de quatre-vingt dix minutes sur les pensionnats intitulé *Muffins for Granny*. La première présentation officielle de ce film a eu lieu le 9 août 2006 à la conférence internationale de *Healing Our Spirit Worldwide* à Edmonton, Alberta.

Résultats

Les documents sur les pensionnats produits par la FADG sont très appréciés comme matériel didactique d'un bout à l'autre du pays et au niveau international. Aujourd'hui, au Canada, on comprend mieux les séquelles du régime des pensionnats et les répercussions intergénérationnelles, en partie grâce à la recherche, aux campagnes de sensibilisation du public et à la diffusion des documents entrepris par la Fondation.

Objectif

Appuyer le personnel de la FADG dans les champs de la traduction et de l'édition de



Communications



documents, de la correspondance, des séances d'information et de la rédaction de documents.

Stratégie

- Fournir des services internes d'édition et de traduction.
- Superviser le travail d'une équipe centrale de traducteurs de l'extérieur.

Résultats

Au cours de la dernière année financière, le Service des communications a assuré la rédaction au sein de l'organisation et a fait faire la traduction d'études de recherche (internes et

externes), d'éléments de correspondance, de documents et de matériel provenant d'autres services de la FADG, ainsi que de toutes les publications du Service des communications.

Objectif

Promouvoir et appuyer les projets financés par la Fondation autochtone de guérison.

Stratégie

Le Service des communications appuie des projets en fournissant des documents, des images et des renseignements relatifs au régime des pensionnats indiens. Nous leur fournissons également des ressources et de l'aide en matière de relations avec les médias. Pour faire



Communications

connaître les projets financés, nous avons publié des profils et résumés sous forme de documents imprimés et sur le site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous mettons également à leur disposition des conférenciers lors de réunions et d'ateliers consacrés aux projets.

Résultats

Nous avons fourni aux projets financés des ressources éducatives, et complété leur matériel promotionnel. Les documents de la FADG sont

utilisés dans le contexte de la guérison et de l'éducation par les projets que nous finançons.

Nos bulletins Healing Words (anglais) et Le premier pas (français) continuent de faire l'unanimité et c'est l'un de nos documents les plus populaires. Son tirage dépasse maintenant les 40 000 exemplaires par numéro, ce qui en fait peut-être la publication en série entièrement consacrée à la guérison des séquelles du régime des pensionnats indiens la plus importante au Canada.



Évaluation et opérations financières

Fonctions

Dirigé par le directeur de l'exploitation, le département Évaluation et opérations financières comprend deux sections, celle des finances et celle des programmes, qui travaillent en étroite collaboration jour après jour. Évaluation et opérations financières appuie tous les besoins et objectifs de l'entreprise.

Ce service compte vingt-deux employés qui sont responsables :

- des services d'information et de soutien communautaire;
- de la saisie des données et de l'évaluation des propositions;
- des contrats et du suivi des projets financés;
- de l'établissement des budgets et des rapports financiers;
- de la gestion du portefeuille de valeurs mobilières du fonds de guérison de 350 millions de dollars;
- de l'informatique et de la maintenance du système, y compris la base de données de projets (GIFTS);
- de l'administration générale, y compris le bureau d'accueil, le courrier et les approvisionnements.
- de l'administration de tous les processus

comptables et du maintien des contrôles financiers.

Objectifs

Faire en sorte que les communautés autochtones du Canada aient un accès équitable au financement de projets de guérison portant sur les séquelles des sévices physiques et sexuels du régime des pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

S'assurer que toutes les propositions suivent le même processus de financement.

Gérer, de façon efficace et efficiente, le fonds de guérison de 350 millions de dollars et mener à bien les politiques et objectifs financiers de la Fondation autochtone de guérison.

Stratégies générales

Appuyer le conseil d'administration de la Fondation afin qu'il prenne les bonnes décisions relativement au financement, en lui transmettant l'information exacte en temps opportun.

Fournir des renseignements exacts et pertinents, pour aider la haute direction à évaluer continuellement le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation. Les décideurs peuvent dès lors passer plus de temps à faire le suivi des projets.

Soutenir les communautés en leur donnant des renseignements et de l'information sur le suivi,



Évaluation et opérations financières



au moyen d'une ligne 1 888 sans frais et par la coordination de séances d'information et de visites de réseautage.

Objectifs et résultats particuliers

1. Assurer le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion des risques

Résultat : Un calendrier de suivi sur place a été élaboré pour l'exercice 2006-2007. Treize évaluations sur place ont été réalisées.

2. Finaliser les dossiers de projets qui ne sont plus actifs

Résultat : La section Évaluation a centré ses efforts sur les paiements aux projets, s'est assurée d'obtenir auprès des projets les rapports en suspens et elle a mis fin aux dossiers des

exercices précédents.

3. Négocier des accords de financement dûment signés pour la prolongation des projets en cours

Les sections Évaluation et Finances sont à négocier des accords pour la prolongation de projets, ce qui est rendu possible en raison du 40 millions de dollars additionnel attribué à la FADG dans le cadre du budget fédéral au printemps 2005. Soixante-et-onze pour cent des prolongations de projets ont été négociées.

4. Procéder à la vérification pour l'exercice 2005-2006

Résultat : La vérification de 2005-2006 a été faite : Pour la sixième année consécutive, un rapport du vérificateur sans tache a été reçu, et ne faisait mention d'aucun sujet préoccupant.



Recherche

Fonction

Le département Recherche compte trois employés principaux (directeur, adjoint de direction et agent de recherche) et trois employés contractuels financés grâce à la stratégie de publication de la FADG.

Le département Recherche est responsable :

- de superviser l'évaluation de la FADG;
- de tenir à jour le Centre de ressources de la FADG;
- d'entreprendre la recherche sur les enjeux de la FADG pour étayer les décisions du conseil;
- de passer les contrats de recherche à l'appui des programmes de guérison;
- de coordonner la rédaction et la publication des séries Évaluation et Recherche;
- de superviser et de coordonner le Rapport final de la FADG.

Le programme de recherche et les activités de la Fondation autochtone de guérison portent principalement sur la recherche appliquée ou stratégique qui contribue à l'acquisition de la base de connaissances nécessaire à la conception, la mise en œuvre, l'efficacité et l'évaluation des projets de guérison communautaires.

Objectifs

1. Contribuer à la conception ou la restructuration efficace du programme, à sa

mise en œuvre et à son évaluation.

2. Promouvoir une approche holistique de la guérison et identifier « des pratiques de guérison prometteuses » à même les projets communautaires.
3. Fournir des renseignements sur des questions de fond à l'appui de pratiques de guérison et mettre en valeur le potentiel des communautés autochtones.
4. Contribuer à l'héritage national de guérison transmis par la Fondation autochtone de guérison.
5. Favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire.

Publications

1) Le Rapport final de la Fondation autochtone de guérison (copie imprimée et cédérom)

Volume I : Un cheminement de guérison : le rétablissement du mieux-être

Volume II : Mesurer les progrès : Évaluation des programmes

Volume III : Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones

2) Un cheminement de guérison : Points sommairess du Rapport final

3) La délinquance sexuelle chez les



Recherche

Autochtones au Canada;

4) Profils de la santé mentale d'un échantillon d'Autochtones de la Colombie-Britannique Survivants du régime canadien des pensionnats;

5) Rapport intérimaire : évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2001);

6) Cheminement et équilibre – Deuxième rapport intérimaire d'évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2002);

7) Répertoire des pensionnats au Canada (version provisoire);

8) La violence familiale chez les Autochtones au Canada;

9) Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats;

10) Troisième rapport intérimaire – Évaluation des programmes financés par la Fondation autochtone de guérison (2003);

11) Syndrome d'alcoolisation fœtale chez les peuples autochtones du Canada : examen et analyse des répercussions intergénérationnelles liées au régime des pensionnats;

12) Violence contre les Aînés au Canada;

13) Examen de l'incidence du VIH/SIDA au sein de la population autochtone au Canada

période post-pensionnats;

14) Traumatisme historique et guérison autochtone;

15) Retisser nos liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones; un manuel ressource

16) Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des Premières Nations; un guide ressource

17) Guide d'évaluation communautaire des initiatives financées par la Fondation autochtone de guérison;

18) Évaluation de la FADG – mise à jour (18 octobre 2002);

19) Répertoire des sources de financement pour les activités de guérison communautaires.

20) The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (Executive Summary);

21) International Perspectives on Aboriginal Healing: Colonization, Decolonization and Healing: Indigenous Experiences in the United States, New Zealand, Australia and Greenland;

22) Métis History and Experience and Residential Schools in Canada.

Publiés en partenariat avec d'autres organisations ou gouvernements :



Recherche



1) Balisage de l'expérience de guérison des collectivités autochtones du Canada : Rapport final d'un projet de recherche d'une Première Nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada (avec le concours du Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);

2) Une analyse de rentabilité du processus holistique de guérison de la Première Nation de Hollow Water (avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada);

3) BIIDAABAN : Modèle de guérison de la Première Nation MNJIKANING(avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, Sécurité publique et Protection civile Canada)

Réimprimés en 2005-2006 :

(1) Rapport final de la Fondation autochtone de guérison (3 volumes)

(2) Un cheminement de guérison : Points sommaires du Rapport final

(3) La délinquance sexuelle chez les Autochtones au Canada

(4) Traumatisme historique et guérison autochtone

(5) Les guerriers-soignants : Comprendre les difficultés et la guérison des hommes des



Premières nations : un guide de ressources;

(6) La violence familiale chez les Autochtones au Canada

(7) Retisser les liens : Comprendre les traumatismes vécus dans les pensionnats indiens par les Autochtones : un manuel de ressources

En cours :

(1) Traditional Healing Practices;

(2) Aboriginal Homelessness in Canada and the Legacy of Residential Schools;

(3) Addictive Behaviors and Aboriginal People in Canada;

(4) Aboriginal Children in Care in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);

(5) Curriculum: Aboriginal Awareness and Residential School (11e et 12e années)

(6) The History and Experience of Inuit in Residential Schools in Canada (à être publié par University of Manitoba Press);

(7) Aboriginal Suicide in Canada;

(8) Aboriginal Residential School Workers;

(9) Directory of Residential Schools in Canada (version finale);

(10) Models of Resolution and Reconciliation;
Résultats attendus

La publication de dix rapports de recherche ou documents/études qui sont en cours de préparation, y compris deux livres manuscrits qui seront publiés par University of Manitoba Press en 2007, de même que le Directory of Residential Schools of Canada (Répertoire des pensionnats au Canada) présenté sous forme de livre.

Objectif

Participer aux différents réseaux afin d'optimiser les ressources limitées de la FADG en matière de recherche et de favoriser une opinion publique mieux informée et plus solidaire

Stratégie

Le département Recherche a collaboré à quatre projets de recherche qui entrent dans le mandat de la Fondation autochtone de guérison, dont trois avec le Groupe de la politique correctionnelle autochtone, de Sécurité publique et Protection civile Canada, auquel la Recherche s'est également associée pour deux rassemblements de guérisseurs. En partenariat avec la Fondation autochtone de l'espoir et Bibliothèque et Archives Canada, des travaux de recherche ont été entrepris afin de mettre sur pied une exposition itinérante sur le régime des pensionnats.

Trois rapports de recherche qui seront publiés



Recherche

par la Fondation autochtone de guérison résumant les résultats du travail réalisé dans le cadre des projets financés par la FADG.

Le département Recherche de la FADG a participé activement au réseau d'organisations autochtones, universitaires et gouvernementales associées à la recherche portant sur la guérison des séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Certaines de ces activités comprennent :

→ La coprésidence (avec Résolution des questions des pensionnats indiens Canada) du Groupe de réseautage des pensionnats, regroupement officieux de chercheurs du gouvernement qui se rencontrent chaque mois pour discuter de projets de recherche en rapport avec les Survivants et leurs descendants.

→ Le département Recherche a participé aux conférences/séminaires suivants : 1) National Aboriginal Mental Health Network, Vancouver; 2) réunions de planification aux Affaires indiennes (AINC) de la conférence concernant la politique pour la recherche touchant les Autochtones; 3) Conférence nationale de l'Organisation de la santé autochtone, Ottawa; 4) Aboriginal Women's Health Roundtable, Ottawa; 5) Service correctionnel du Canada – réunion concernant le Programme de lutte contre l'abus des substances destiné aux délinquants autochtones, Winnipeg; 6) Indigenous Knowledge Summit, panéliste, Saskatoon; 7) Fondation européenne de la science, France, Panel sur l'évaluation des



subventions; 8) Rencontre de l'APN au sujet des pensionnats; 9) APN/FSIN – réunion sur le crystal méthaphémine, Regina; 10) National Collaboration Centre for Aboriginal Health Roundtable, Prince George; 11) Conseil de recherche en sciences humaines – Panel Évaluation de programmes de recherche autochtones; 12) Aboriginal Policy Research Conference, six exposés donnés en 2 sessions, Ottawa; 13) Wabano Centre for Aboriginal Health and Minwaashin Lodge, Ottawa, Protecting the Circle: An Aboriginal Crime Prevention Symposium, Ottawa; 14) Exposé au séminaire d'études supérieures sur les questions autochtones de l'Université Carleton, Ottawa; 15) Séminaire de faculté du Conseil international d'études canadiennes; 16) Healing Our Spirit Worldwide Conference, Edmonton



Recherche

La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche. Les codirecteurs et chercheurs principaux du réseau sont la directrice du département Recherche de la FADG et le Dr Laurence Kirmayer de l'Université McGill. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs sont à réviser un livre sur la santé mentale autochtone qui sera publié par University of British Columbia Press.

Avec l'Organisation nationale de la santé autochtone, l'Institut de recherche sur la santé des populations et l'Université d'Ottawa, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention institutionnelle de trois ans et 240 000 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche sur le savoir et l'application des connaissances (PI : Smylie, Université d'Ottawa) le département Recherche de la FADG est également co-chercheur dans un projet de recherche financé par l'IRSC sur les obstacles aux services de santé pour les femmes autochtones vivant dans des régions urbaines (PI : Dr Culhane, Simon Fraser/ N. Adelman, York).

Tout comme l'Initiative sur la santé de la population canadienne, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Institut de la santé publique et des populations, l'Institut de

la santé des Autochtones et l'Organisation nationale de la santé autochtone, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans un projet de recherche intitulé, « Adaptation of Chandler/Lalonde Research on the Relationship between Cultural Continuity and Rates of Youth Suicide in First Nations Communities in Canada ». (PI : M.Chandler, Université de la Colombie-Britannique / C. Lalonde, Université de Victoria).

Le département Recherche de la Fondation autochtone de guérison est un partenaire dans le cadre de deux études entreprises par le Réseau canadien autochtone du Sida : 1) Une évaluation des besoins touchant la problématique de l'incarcération, fréquentation des pensionnats, en mettant l'accent sur le VIH et le VIH/hépatite C et 2) violence sexuelle, VIH-sida et les femmes autochtones.

La directrice du département Recherche de la FADG siège au conseil consultatif de l'Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada; elle est codirecteur du réseau Aboriginal Mental Health Research Network et siège au Comité de rédaction du journal de l'Organisation nationale de la santé autochtone; a siégé au comité de planification de la conférence 2006 de Aboriginal Policy Research; a siégé au comité d'examen relatif à la Fondation européenne de la science – projet de recherche EUROCORES BOREAS, a présidé le comité d'examen du Aboriginal Strategic Research Program/ Programme autochtone de recherche



Recherche

La Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention de 720 760 \$ offerte par les Instituts de recherche en santé du Canada pour un réseau de recherche national sur la santé mentale des Autochtones et quatre projets de recherche. Les codirecteurs et chercheurs principaux du réseau sont la directrice du département Recherche de la FADG et le Dr Laurence Kirmayer de l'Université McGill. Conjointement avec les travaux faits dans le cadre de ce réseau, les codirecteurs sont à réviser un livre sur la santé mentale autochtone qui sera publié par University of British Columbia Press.

Avec l'Organisation nationale de la santé autochtone, l'Institut de recherche sur la santé des populations et l'Université d'Ottawa, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans le cadre d'une subvention institutionnelle de trois ans et 240 000 \$ offerte par les Instituts de recherche en

santé du Canada pour la recherche sur le savoir et l'application des connaissances (PI : Smylie, Université d'Ottawa) le département Recherche de la FADG est également co-chercheur dans un projet de recherche financé par l'IRSC sur les obstacles aux services de santé pour les femmes autochtones vivant dans des régions urbaines (PI : Dr Culhane, Simon Fraser/ N. Adelman, York).

Tout comme l'Initiative sur la santé de la population canadienne, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'Institut de la santé publique et des populations, l'Institut de la santé des Autochtones et l'Organisation nationale de la santé autochtone, la Fondation autochtone de guérison est un partenaire institutionnel dans un projet de recherche intitulé, « Adaptation of Chandler/Lalonde Research on the Relationship between Cultural Continuity and Rates of Youth Suicide in First Nations Communities in Canada ». (PI : M.Chandler, Université de la Colombie-



-Britannique / C. Lalonde, Université de Victoria).

Le département Recherche de la Fondation autochtone de guérison est un partenaire dans le cadre de deux études entreprises par le Réseau canadien autochtone du Sida : 1) Une évaluation des besoins touchant la problématique de l'incarcération, fréquentation des pensionnats, en mettant l'accent sur le VIH et le VIH/hépatite C et 2) violence sexuelle, VIH-sida et les femmes autochtones.

La directrice du département Recherche de la FADG siège au conseil consultatif de l'Institut de la santé des Autochtones, Instituts de recherche en santé du Canada; elle est codirecteur du réseau Aboriginal Mental Health Research Network et siège au Comité de rédaction du journal de l'Organisation nationale de la santé autochtone; a siégé au comité de planification de la conférence 2006 de Aboriginal Policy Research; a siégé au comité d'examen relatif à la Fondation européenne de la science – projet de recherche EUROCORES BOREAS, a présidé le comité d'examen du Aboriginal Strategic Research Program/Programme autochtone de recherche stratégique, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, et est membre du comité consultatif de National Collaborating Centre for Aboriginal Health.

Résultats attendus

Le réseautage continuera d'accroître notre connaissance des effets du régime des pensionnats et nous permettra d'optimiser le rendement de

nos investissements dans les projets de recherche et d'élargir nos initiatives de recherche. En outre, par le truchement de partenariats de recherche et d'exposés pertinents, nous continuerons d'avoir accès à l'expertise et aux ressources d'agences extérieures et de contribuer à informer le public et à améliorer l'opinion publique.

Objectif

Mettre sur pied une bibliothèque et des archives nationales autochtones pour conserver les documents traitant des pensionnats

Les documents de constitution de la FADG renvoient à l'établissement et à l'exploitation d'une « bibliothèque et d'archives nationales autochtones consacrée aux pensionnats indiens ». Cette activité répond en partie au Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui fait appel à «... la création d'un dépôt national de documents et de vidéos sur les pensionnats [...] pour faciliter l'accès aux documents et l'échange électronique d'information sur les pensionnats... ».

Stratégie

Le département Recherche continue de réunir des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur des sujets connexes aux séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la



Recherche

Commission du droit du Canada qui ont été réunis pour la recherche dans le contexte du rapport sur les sévices infligés aux enfants, publié en 2000; de la documentation en lien avec la conception et la mise en œuvre de pratiques de guérison; et des documents d'archives et de la documentation élaborée par les projets financés par la FADG. En 2006, le département Recherche met l'accent sur l'organisation et le catalogage des documents/de la documentation recueillis au cours des années précédentes.

Le Centre de ressources de la FADG comporte plus de 3 500 documents.

Résultats attendus

En plus de documents de recherche extérieurs, le Centre de ressources abrite une collection de documents de plus en plus importante sur les pratiques de guérison « prometteuses » puisées dans les projets financés par la FADG, de même que des documents produits grâce aux projets financés par la FADG. Le Centre de ressources abritera aussi tout autre document d'archive reçu par la FADG, y compris des notices biographiques, des journaux, des photographies ou d'autres articles consignés par les Survivants des pensionnats indiens, leurs descendants ou d'autres parties intéressées.



Perspectives

Communications

Comme les années précédentes, nous nous sommes servis d'outils de communication internes dans le but d'accroître nos contacts avec les collectivités autochtones et le public en général. Toutefois, alors que les processus de dévolution et d'attrition se poursuivent et que l'achèvement de notre mandat se rapproche, nous prévoyons qu'il y aura de plus en plus d'impartition des projets de communications.

Nous sommes actuellement en plein dans la phase de réduction progressive et de déclin de la Fondation. Beaucoup de fonctions réservées au Service des communications, comme celle de fournir des mises à jour de l'information sur les activités récentes de la Fondation, vont néanmoins rester inchangées. Le défi de l'avenir consistera à s'assurer comme toujours que le public comprenne aussi clairement que possible le message et l'oeuvre de la Fondation.

En 2006-2007, le Service des communications diffusera des documents multimédia divers tirés de la Rencontre nationale de 2004 à Edmonton. Nous produirons également un guide d'introduction portant sur les pensionnats et leurs répercussions. Nous continuerons à publier également *Healing Words* et *Le premier pas*. De plus, nous planifions accroître notre présence à des conférences et à des rencontres pertinentes partout au Canada.

Évaluation et opérations financières

Les programmes s'efforcent continuellement de simplifier une démarche reposant sur la compréhension, la compassion et l'équité tout en s'assurant que les collectivités autochtones ont accès aux projets offrant de réelles possibilités de guérison. Nous continuerons de donner de l'information et de l'appui à mesure que les bénéficiaires de subventions passent de la planification à la réalisation et à l'achèvement de leurs activités, répondant pendant toute la durée du projet aux besoins des Survivants et de leurs descendants.

Objectifs de l'évaluation et des opérations financières pour l'année financière 2006-2007 :

1. Terminer la signature de l'ensemble des accords de contribution avec les projets ayant obtenu une prolongation de leur financement (actuellement nous sommes à 71 pour cent).
2. Assurer le suivi de tous les projets suivant la stratégie de gestion du risque (actuellement nous sommes à 19 pour cent).
3. Achever la fermeture des dossiers des projets qui ne sont plus actifs (actuellement nous sommes à 75 pour cent).
4. Planifier de nouveaux secteurs d'activités en ce qui a trait à des versements d'indemnisation et des activités de commémoration.
5. Réaffecter un fonds additionnel de 3 millions de dollars à des projets financés jusqu'au 31 mars 2007 (actuellement nous avons réaffecté la somme de 2 732 988,24 \$).



Perspectives

Recherche

En 2006-07, la Recherche publiera au minimum quatre des dix rapports de recherche ou études actuellement en préparation de la série Recherche et Évaluation et elle continuera la large diffusion des rapports et études de la FADG.

La Recherche poursuivra également ses efforts de réseautage avec les organisations autochtones, universitaires et gouvernementales, collaborant ainsi à leurs activités, pour mieux

faire comprendre les incidences et la démarche de guérison se rapportant aux séquelles des abus commis dans les pensionnats.

La Recherche continuera à établir et à cataloguer la collection de ressources, de documentation et de documents d'archive liés aux pensionnats. Ce centre de ressources contient également de la documentation élaborée par les projets financés par la FADG et de l'information se rapportant aux activités de la Fondation autochtone de guérison.





États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2006





KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2006 et des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés

KPMG LLP

Ottawa, Canada

Le 20 juin 2006



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

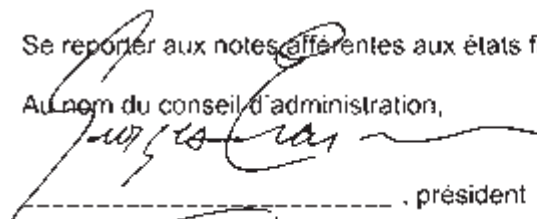
	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	141 228 \$	249 755 \$
Débiteurs	353 056	153 747
Intérêts à recevoir	546 363	731 747
Charges payées d'avance	171 339	182 392
	<hr/>	<hr/>
	1 211 986	1 317 641
Immobilisations (note 3)	336 038	371 781
Placements (note 4)	70 382 866	83 820 531
	<hr/>	<hr/>
	71 930 890 \$	85 509 953 \$

Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	705 924 \$	567 331 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	336 038	371 781
Subvention reportée	70 888 928	84 570 841
	<hr/>	<hr/>
	71 224 966	84 942 622
Engagements locatifs et garantie (note 5)		
Engagements pour les projets (tableau)		
	<hr/>	<hr/>
	71 930 890 \$	85 509 953 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


....., président


....., trésorier



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Produits		
Subvention	53 579 583 \$	67 094 094 \$
Subvention – Brighter Futures	236 000	–
Placement (note 4 b))	2 884 216	4 443 855
Amortissement des apports en capital reportés	138 073	158 126
	<u>56 837 872</u>	<u>71 696 075</u>
Charges		
Projets		
Financement de projets (tableau)	50 846 167	65 103 853
Conférence nationale de 2004 (note 7)	–	1 311 672
Administration		
Frais généraux (note 6)	4 014 571	3 804 545
Recherche	922 161	666 860
Régie	472 765	435 625
Communications et promotion	219 962	109 561
Amortissement des immobilisations	138 073	158 126
Mesure du rendement	114 890	91 250
Services de soutien à la collectivité	16 241	12 327
Réunions régionales	93 042	–
Perte à la cession d'immobilisations	–	2 256
	<u>5 991 705</u>	<u>5 280 550</u>
	<u>56 837 872</u>	<u>71 696 075</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2006 Total	2005 Total
Solde au début de l'exercice	371 781 \$	84 570 841 \$	84 942 622 \$	152 189 304 \$
Constaté à titre de produits	–	(53 579 583)	(53 579 583)	(67 094 094)
Subvention reçue (note 1)	–	40 000 000	40 000 000	–
Ajouts aux immobilisations	102 330	(102 330)	–	–
Cession d'immobilisations	–	–	–	5 538
Amortissement des apports en capital reportés	(138 073)	–	(138 073)	(158 126)
Solde à la fin de l'exercice	336 038 \$	70 888 928 \$	71 224 966 \$	84 942 622 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(199 309) \$	(57 190)\$
Diminution des intérêts à recevoir	185 384	70 004
Diminution des charges payées d'avance	11 053	27 953
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	138 593	(1 032 578)
Amortissement des immobilisations	138 073	158 126
Amortissement des apports en capital reportés	(138 073)	(158 126)
Perte à la cession d'immobilisations	—	2 256
	135 721	(989 555)
Investissement		
Achat de placements	(206 223 552)	(234 615 084)
Vente de placements	219 863 583	302 471 163
Amortissement des primes (escomptes) à l'émission d'obligations	(202 366)	593 279
Acquisition d'immobilisations	(102 330)	(26 005)
	13 335 335	68 423 363
Financement		
Augmentation des apports en capital reportés	102 330	23 749
Diminution de la subvention reportée	(13 681 913)	(67 377 161)
	(13 579 583)	(67 353 412)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(108 527)	80 386
Encaisse, au début de l'exercice	249 755	169 369
Encaisse, à la fin de l'exercice	141 228 \$	249 755 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien le (« Ministère ») une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2008.

En vertu du budget fédéral de 2005, la convention de financement a été modifiée et, en conséquence, la Fondation a reçu une subvention unique de 40 000 000 \$ dans le courant de l'exercice. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2007 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de quatre ans se terminant le 31 mars 2009.

2. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations locales	5 ans

c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est constaté sur la durée du placement.

d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils seront reflétés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se sont manifestés.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUERISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2006

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	532 532 \$	349 997 \$	182 535 \$	227 707 \$
Matériel informatique	649 897	553 279	96 618	111 967
Logiciels	136 806	131 402	5 404	18 149
Améliorations locatives	77 900	26 419	51 481	13 958
	1 397 135 \$	1 061 097 \$	336 038 \$	371 781 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2005 s'élevaient respectivement à 1 351 108 \$ et 979 327 \$. Au cours de l'exercice, la Fondation a radié 56 303 \$ de la valeur des immobilisations entièrement amorties qui étaient maintenant hors d'usage.

4. Placements

a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement des projets. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2006 Prix coûtant	2006 Valeur marchande	2005 Prix coûtant	2005 Valeur marchande
Encaisse	– \$	– \$	1 451 \$	1 451 \$
Quasi-espèces				
Gouvernement				
fédéral	47 665 416	47 870 673	3 979 240	3 979 240
Sociétés	–	–	19 805 479	19 805 479
Obligations, coupons et obligations résiduaire				
Gouvernement				
fédéral	4 064 371	4 051 561	5 127 718	5 243 317
Gouvernement provincial	16 859 658	16 832 302	30 588 241	30 630 292
Sociétés	1 591 055	1 589 373	24 911 681	24 646 450
	70 180 500	70 343 809	84 413 810	84 306 229
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations	202 366	–	(593 279)	–
	70 382 866 \$	70 343 809 \$	83 820 531 \$	84 306 229 \$



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2006

4. Placements (suite)

b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2006	2005
Intérêts	2 685 176 \$	4 106 395 \$
Gain (perte) sur cession	(3 326)	930 739
Amortissement des escomptes (primes) à l'émission d'obligations	202 366	(593 279)
	2 884 216 \$	4 443 855 \$

5. Engagements locatifs et garantie

a) Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser les montants minimums suivants au cours des prochains exercices en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux :

2006/2007	392 919 \$
2007/2008	368 138
2008/2009	176 977
	938 034 \$

b) Garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation a conclu des contrats de location pour des locaux et du matériel. Il est habituel dans le cadre de telles opérations que la Fondation, en sa qualité de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour des obligations pouvant survenir de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant être payable aux termes des indemnités susmentionnées ne peut être estimé de manière raisonnable. La Fondation est couverte par une assurance-responsabilité ayant trait aux indemnisations décrites ci-dessus.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUERISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Frais généraux

	2006	2005
Salaires	2 712 913 \$	2 631 875 \$
Loyer	316 439	375 431
Bureaux	266 442	239 501
Entretien des systèmes informatiques	148 386	165 504
Déplacements	182 026	114 450
Formation	86 941	64 199
Frais de placement	53 776	57 717
Assurances	44 487	51 169
Location de matériel	37 178	41 111
Honoraires professionnels	161 603	34 389
Traduction	4 380	26 816
Campagnes de financement	–	2 383
	4 014 571 \$	3 804 545 \$

7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à la Fondation Espoir des générations (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.

Les actif, passif, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2006	2005
Actif	230 598 \$	159 739 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	14 492 \$	27 104 \$
Autres éléments de passif	160 012	57 348
	174 504	84 452
Actifs nets	56 094	75 287
	230 598 \$	159 739 \$
Produits	590 304 \$	773 548 \$
Charges	609 497	744 100
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 913) \$	29 448 \$



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 6

Exercice terminé le 31 mars 2006

7. Opérations entre apparentés (suite)

La Fondation fournit des services de paie sans frais, et elle a sous-loué des locaux à bureaux à l'Association à un coût de 9 500 \$ pour l'exercice, ce qui inclus les charges d'exploitation.

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 4.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2006

	Engagements cumulatifs pour les projets	Engagements pour les projets - exercice écoulé (net)	Engagements cumulatifs pour les projets - solde de clôture	Dépenses cumulatives pour les projets - solde d'ouverture	Dépenses pour les projets - exercice écoulé	Dépenses cumulatives pour les projets - solde de clôture	Montant résiduel des engagements pour les projets
Projets généraux	377 745 857 \$	30 057 801 \$	407 803 658 \$	305 041 091 \$	50 846 167 \$	355 887 258 \$	51 916 400 \$






le 31 mai 2006

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,



Graham E. Sanders
President

12 Wanless Crescent Toronto Ontario Canada M4N 3B7
(416) 484-4001 giraf@wolfcrestcap.com



✿ Notes ✿

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441
Sans Frais: (888) 725-8886
Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca
Site internet: www.ahf.ca